



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octobre 2026

TRIBUNE - Christophe Rollet, Directeur général de Point S

Loi Montagne : une loi que l'on n'applique pas, c'est une loi qui ne protège pas !

Le 1er novembre, les équipements hiver redeviennent obligatoires dans certains massifs français. Faute de décret d'application, aucune sanction n'est possible, c'est pourquoi Christophe Rollet interpelle les pouvoirs publics.

Dimanche 1er novembre, la loi Montagne entrera de nouveau en vigueur et, une fois de plus, elle ne sera pas appliquée.

Depuis 2021, la loi impose des équipements hiver (pneus 3PMSF, chaînes ou chaussettes) sur les routes de montagne, du 1er novembre au 31 mars. Si une amende de 135 € est prévue sur le papier, sans décret d'application elle reste lettre morte. **On se pose donc la question : un jour, ce décret sera-t-il publié ?**

On nous répondra que le moment est mal choisi : manifestations, pouvoir d'achat sous tension, mécontentement. **Faut-il pour autant fermer les yeux sur la sécurité des Français ? La sécurité routière doit-elle vraiment devenir la variable d'ajustement du budget des familles ?**

Chaque année, on recense des centaines d'accidents sur routes enneigées ou verglacées. **Combien d'accidents, d'embouteillages sur les routes et autoroutes faudra-t-il encore avant que nos responsables politiques aient le courage de faire appliquer une loi qu'ils ont eux-mêmes votée ?**

Le coût financier n'est pas un argument recevable. Si certaines familles ont besoin d'aide, aidons-les (TVA réduite, accompagnement selon les revenus, etc.) mais ne renonçons pas à protéger tout le monde.

Les automobilistes, eux, ont compris. Une majorité de ceux qui roulent dans les zones concernées s'équipe déjà en pneus hiver, chaînes ou chaussettes à neige. Pourquoi ce flou persiste-t-il alors, à quelques jours du 1er novembre ?

Ce flou a aussi un prix. En cas d'accident, certains assureurs peuvent refuser de prendre en charge les réparations d'un véhicule non équipé, et des familles déjà fragiles se retrouveraient sans voiture. Et que dire de ce que coûte, chaque hiver, l'absence de volonté politique : routes bloquées pour les gestionnaires de voirie, naufragés de la route à héberger pour les collectivités ?

La sécurité n'est ni une option ni une variable budgétaire. Il est temps de décider. N'attendez plus.

Christophe Rollet
Directeur général Point S